

DEPARTEMENT  
DE  
L'ARDECHE



ARRONDISSEMENT  
DE  
TOURNON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS  
DU MAIRE**

Arrêté n°AM-2022-302

**OBJET : AUTORISATION DE TRAVAUX RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE  
VESTIAIRES ET DE DOUCHES AU STADE RENE GARNIER,RUE LEO  
LAGRANGE 07100 ANNONAY**

Le Maire de la Ville d'Annonay,

<b>Référence dossier : AT 007 010 22A 0002</b>		<b>DESCRIPTION DE LA DEMANDE</b>
<b>Déposée le 07/01/2022</b>		<b>Complétée le :</b>
<b>Par :</b> Demeurant à :		ATRIUM 3D Place des Cordeliers 07100 ANNONAY
<b>Représenté par :</b> <b>Pour :</b> <b>Sur un terrain sis à :</b>		Monsieur BERTRAND Mairie d'ANNONAY Rue Léo Lagrange 07100 ANNONAY

Le Maire de la Ville d'Annonay,

- Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L111-7, L111-8, R111-19 à R111-19-26 et R123-1 à R123-21 ;
- Vu la demande d'autorisation de travaux susvisée (demande de travaux d'aménagement)
- Vu l'avis favorable à la réalisation de ce projet émis par la commission de sécurité incendie du 24 février 2022,
- Vu l'avis favorable à la réalisation de ce projet émis par la commission d'accessibilité en date du 22 février 2022,

**ARRETE**

**Article 1**

Les travaux d'aménagement, dossier n°007 010 22A 0002, ainsi que la réalisation du projet susmentionné, prévus dans le local sis rue Léo Lagrange à Annonay par la Ville d'Annonay ayant fait l'objet d'un avis favorable par les commissions de sécurité et d'accessibilité des 24 et 22 février 2022, sont autorisés par la commune d'Annonay.

**Article 2**

Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant ;  
Une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le préfet de l'Ardèche,
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,

Copie sera transmise pour information à :

- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Ardèche.
- Monsieur le Président de la Commission d'arrondissement de Tournon-sur-Rhône pour l'accessibilité des personnes handicapées.
- Monsieur Bertrand Atrium 3D place des Cordeliers 07100 ANNONAY

### **Article 3**

Ampliation du présent arrêté sera déposée à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Annonay, le 12/06/22

Le Maire

Simon PLENET

Transmis en sous Préfecture le: ID de télétransmission :	Notifié le :	Affiché le :
---	--------------	--------------

SP